

LANCEMENT DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE GRAND SITE DE LA DUNE DU PILAT

L'ESSENTIEL DE L'OPÉRATION 2026

Du **21 septembre au 9 octobre 2026**, le Grand Site de la Dune du Pilat accueille une nouvelle campagne de fouilles archéologiques programmées. Cette intervention scientifique temporaire sur le paléosol forestier n°2 (daté de la fin de l'âge du Bronze au début du Second âge du Fer, soit 1000 à 500 av. J.-C.) vise à devancer l'érosion littorale inéluctable afin de sauvegarder la mémoire et l'histoire des premières occupations humaines du littoral aquitain.



Fouilles archéologiques menées en 2014 et 2018 sur le Grand Site de la Dune du Pilat

Durée de l'opération : 19 jours (du 21 septembre au 9 octobre 2026)

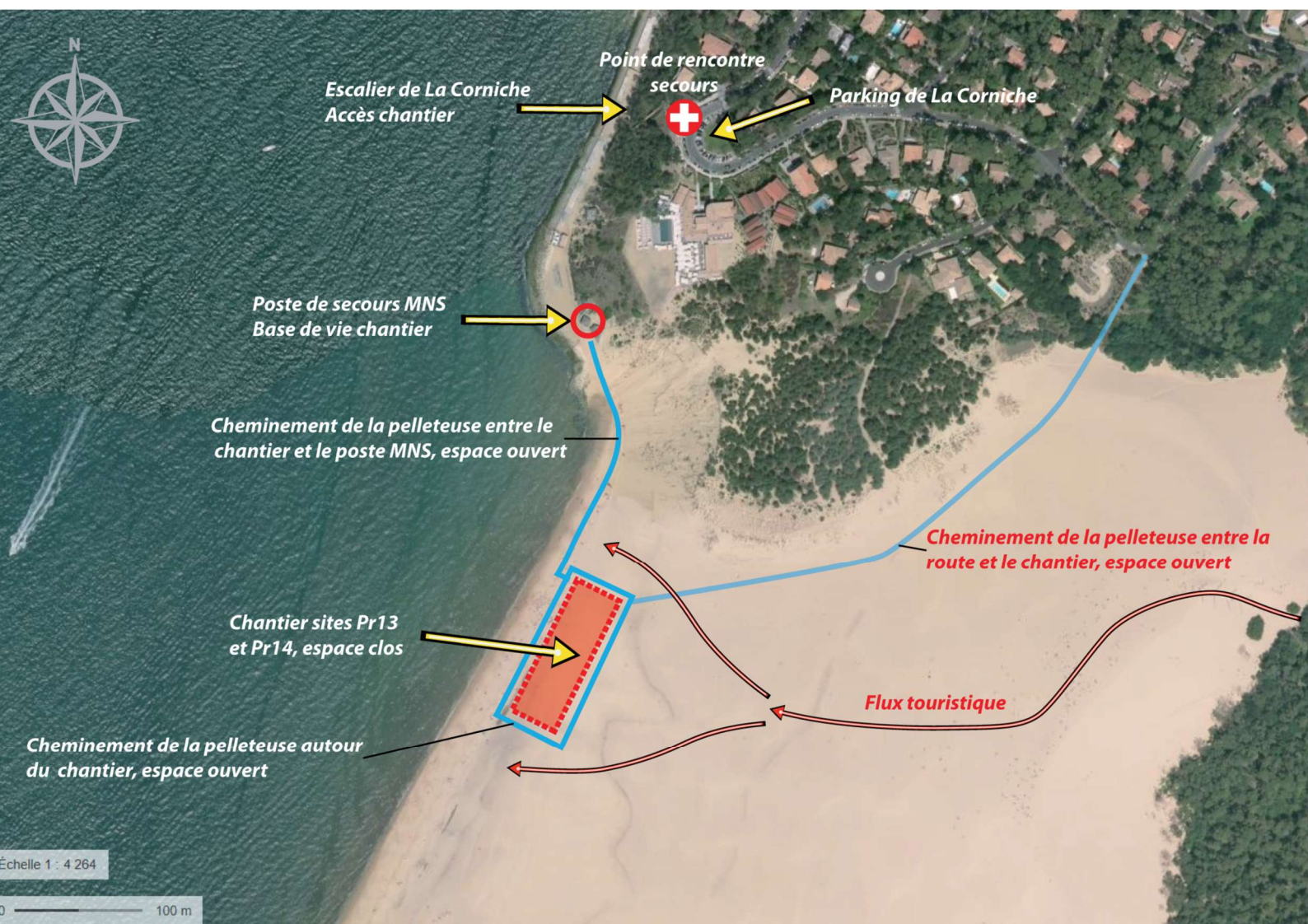
Emprise du chantier : Parcelle CE 195 du domaine public du Conservatoire du littoral

Autorisation : L'opération archéologique menée sur la parcelle du Conservatoire du littoral bénéficie d'une autorisation de fouille délivrée par le ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine, Service régional de l'archéologie), conformément aux différents articles de loi régissant les fouilles archéologiques en France

Acteurs et intervenants : Une quinzaine de chercheurs et bénévoles sous la direction de l'archéologue testerin Philippe Jacques (Association GRAPBA)

Objectifs scientifiques : L'axe principal de cette fouille concerne le paléosol forestier n° 2 daté entre 500 et 1000 ans avant notre ère. Décapé sur une centaine de mètres de long, le but sera de préciser son histoire depuis l'implantation des premières zones humides jusqu'à son recouvrement par les sables dunaires.

Cette opération permettra également de définir les contours du site saunier Pr13 ainsi que sa liaison avec la berge de l'étang découvert en 2024. Lors de cette campagne, un accent particulier sera mis sur l'étude des bois parfaitement conservés dans les tourbes qui comblent l'étang.



LES TEMPS FORTS ET OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

Une archéologie d'urgence face au recul du trait de côte

Les mécanismes d'érosion à l'exutoire du Bassin d'Arcachon mettent au jour, puis détruisent progressivement, des vestiges vieux de plus de 3 000 ans. **L'opération 2026 s'inscrit dans une démarche d'anticipation scientifique visant à étudier ces structures** (foyers, trous de poteaux, ateliers de production de sel, céramiques et bois exceptionnellement conservés dans les tourbes) avant leur disparition définitive.

Une organisation rigoureuse du chantier

Pour mener à bien le décapage des couches de sable récents tout en préservant le site classé et ses milieux fragiles, des modalités techniques ont été définies :

- **Décapage mécanique :** Utilisation ciblée d'une pelle mécanique de 20 tonnes (outil obligatoire pour terrasser les couches récentes de sable avant d'attaquer le sol profond) acheminée via des accès balisés hors des zones de végétation sensible (évitement strict des stations de Linaire à feuilles de Thym).

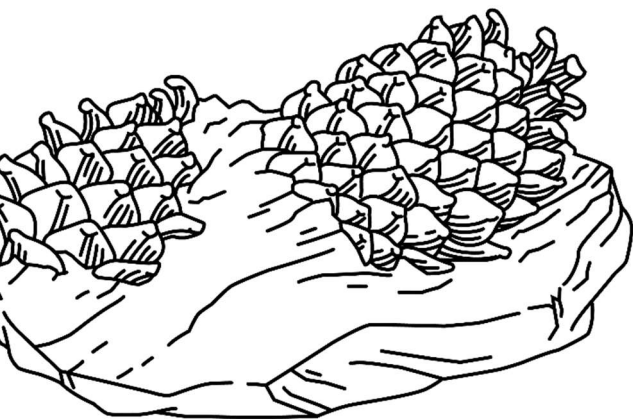
- **Sécurisation & Information** : Balisage complet de la zone de chantier, panneautage d'information du public au niveau des accès au site.
- **Conservation des découvertes** : Le matériel archéologique mis au jour, propriété du Conservatoire du littoral, sera conservé pour étude à La Teste-de-Buch avant d'intégrer les collections du Musée du pays de Buch et du Bassin d'Arcachon (labellisé *Musée de France*).



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

- **L'Etat— DRAC Nouvelle-Aquitaine (Service Régional de l'Archéologie)** : validation scientifique et financement de l'opération. Sur l'ensemble de la région, la DRAC Nouvelle-Aquitaine autorise, finance et encadre les opérations archéologiques programmées conformément au Code du patrimoine.
- **Le Conservatoire du littoral** : Propriétaire des terrains du domaine public (parcelle CE 195) sur lesquels se déroulent les fouilles. Il délivre la Convention d'Occupation Temporaire (COT) et veille à la préservation rigoureuse de la faune, de la flore et des équilibres paysagers.
- **Le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat** : Gestionnaire public du site (regroupant la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et la Commune de La Teste-de-Buch). Il coordonne l'accueil, la sécurité, le dispositif d'information du public, la médiation culturelle ainsi que l'état des lieux du site avant et après travaux.
- **La Ville de La Teste-de-Buch et son Musée** : Partenaire financier et institutionnel pour la conservation provisoire puis définitive du mobilier archéologique au sein du Musée du pays de Buch et du Bassin d'Arcachon.
- **L'Association GRAPBA (Groupe de Recherche Archéologique du Pays de Buch et de l'Agenais)** : Organisme opérateur de la fouille, présidé par l'archéologue Philippe Jacques, apportant l'expertise technique, la coordination scientifique et l'encadrement des équipes de fouilles.
- **Le laboratoire Ausonius** : les équipes assurent les relevés du site. Les travaux archéologiques menés sur le littoral testérin et notamment la dune du Pilat, sont régulièrement intégrés dans leurs axes de recherche.

ÉLARGISSEMENT CULTUREL, SCIENTIFIQUE ET ÉDUCATIF



En parallèle des recherches sur le terrain, le Syndicat Mixte et ses partenaires poursuivent leurs actions de sensibilisation auprès des visiteurs en proposant des activités de médiation gratuite :

Médiation culturelle sur le site : Organisation de visites guidées thématiques sur l'histoire géologique, l'évolution des paysages (*paléosols*), accueils postés pour répondre aux questions des visiteurs ;

Les samedis 26 septembre et 3 octobre, le chantier de fouilles ouvre ses portes au public le temps d'une visite en présence des archéologues. Les visites sont gratuites et sur réservation au 06 32 01 45 51.

Outils pédagogiques & Exposition : Présentation d'une exposition pédagogique qui retrace la recherche archéologique à la cabane expo sur l'espace d'accueil de la Dune ;

Prolongement des découvertes : Inscription de la démarche dans le réseau archéologique régional, notamment en lien avec l'exposition consacrée à l'archéologie des Landes de Gascogne « Aux racines de la forêt » présentée au Domaine de Certes et Graveyron du 26 septembre 2026 au 31 août 2027.

CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LE PUBLIC

Toutes les zones de fouilles sont délimitées par un piquetage et du ruban de chantier. L'emprise de ces différentes zones étant inaccessible aux personnes non autorisées pour raison de sécurité, le franchissement de cette limite est donc strictement interdit.

La présence d'une pelleteuse en déplacement sur la plage entre les zones de fouille nécessite une attention toute particulière. Personne ne doit se trouver à moins de 20 m de cet engin.

L'opération archéologique menée sur la parcelle CE195 de la Dune du Pilat, propriété du Conservatoire du littoral, bénéficie d'une autorisation de fouille délivrée par le Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine, Service Régional de l'Archéologie).

Il est rappelé que personne n'est habilité à pratiquer des fouilles archéologiques et/ou utiliser un détecteur de métaux sans autorisation de l'Etat et que toute découverte fortuite à caractère archéologique doit être signalée aux services compétents (mairie, préfecture, DRASSM, DRAC). Toute infraction est sanctionnée par les dispositions pénales prévues par les articles L.544-1 et suivants du Code du patrimoine et l'article 322-3-1 du Code pénal.



Contact presse :

Louise Poupin, Responsable Service
Communication & Médiation
missionculture@ladunedupilat.com |

05 56 22 81 22- 06 76 86 28 59

dune du Pilat